



DECLARATION DES PERFORMANCES - DOP N° 29 – COBERLAN N50F

- 1. Code d'identification unique du produit type :**
COBERLAN N50F
- 2. Numéro de type, de lot ou de série, ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :**
COBERLAN N50F (voir étiquette du produit).
- 3. Usage ou usages prévus du produit de construction conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :**
Produit d'isolation en laine minérale (MW) de roche, en panneau non revêtu, pour diverses applications dans la construction.
- 4. Nom, raison social ou adresse déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :**
TERMOLAN – ISOLAMENTOS TERMO-ACÚSTICOS, S.A.
Av. de Poldrões, n°10 – Apartado 11
4795-006 Vila das Aves – Portugal
- 5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :**
Non Applicable
- 6. Le ou les systèmes d'évaluation et vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :**
AVCP système 1 pour la réaction au feu ;
AVCP système 3 pour les caractéristiques de résistance thermique, tolérance d'épaisseur, perméabilité à l'eau, résistance à la compression et charge ponctuelle.
- 7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :**
Le ACERMI (organisme notifié n°1163) a réalisé une détermination de produit type sur la base d'essais de type (ITT) y compris l'échantillonnage, l'inspection initiale de l'usine de fabrication et de contrôle de production en usine, le suivi, l'évaluation et l'évaluation du contrôle de production en usine ; selon les systèmes 1 et 3. Il a délivré les rapports d'essais et le certificat de caractéristiques correspondants.

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

Non applicable.

9. Performances déclarées :

Normes Harmonisées EN 13162:2012+A1:2015

Caractéristiques essentielles		Performances
Réaction au feu – Euroclasses	Réaction au feu	A1
Emission de substances dangereuses pour l'environnement intérieur	Emission de substances dangereuses	a)
Coefficient d'absorption acoustique	Absorption acoustique	NPD
Indice de transmission des bruits d'impact (pour les sols)	Raideur dynamique	NPD
	Épaisseur, d_L	NPD
	Compressibilité	NPD
	Résistance à l'écoulement de l'air	NPD
Indice d'isolement aux bruits aériens directs	Résistance à l'écoulement de l'air	NPD
Combustion avec incandescence continue	Combustion avec incandescence continue	b)
Résistance Thermique	Résistance thermique	c)
	Conductivité thermique (W/m.K)	0,038
	Épaisseur	T5
Perméabilité à l'eau	Absorption d'eau à court terme (par immersion partielle)	WS
Perméabilité à la vapeur d'eau	Transmission de la vapeur d'eau	NPD
Résistance à la compression	Contrainte en compression ou résistance à la compression	CS(10)60
	Charge ponctuelle	PL(5)550
Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement/à la dégradation	Caractéristiques de durabilité d)	e)
Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement/à la dégradation	Résistance thermique et conductivité thermique	f)
	Caractéristiques de durabilité	g)
Résistance à la traction/flexion	Résistance à la traction perpendiculairement aux faces h)	NPD
Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement/à la dégradation	Fluage en compression	NPD

- a) Les produits isolants thermiques ne doivent pas dégager de substances dangereuses réglementées dépassant les niveaux maximums autorisés spécifiés dans les réglementations européennes ou nationales. Des méthodes d'essai européennes sont en cours d'élaboration ;
- b) Une méthode d'essai est en cours d'élaboration et, lorsqu'elle sera disponible, la norme sera modifiée ;
- c) Résistances thermiques déclarées:

DOP – DÉCLARATION DES PERFORMANCES
De conformité avec le Règlement (UE) 305/2011 du 9 mars

Épaisseur (mm)	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80
Résistance Thermique (m ² .K/W)	0,75	0,90	1,05	1,15	1,30	1,40	1,55	1,70	1,80	1,95	2,10
Épaisseur (mm)	85	90	95	100	105	110	115	120	125	130	135
Résistance Thermique (m ² .K/W)	2,20	2,35	2,50	2,60	2,75	2,85	3,00	3,15	3,25	3,40	3,55
Épaisseur (mm)	140	145	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résistance Thermique (m ² .K/W)	3,65	3,80	-	-	-	-	-	-	-	-	-

- d) La performance au feu de la laine minérale ne se détériore pas avec le temps.
- e) La performance au feu de la laine minérale ne se détériore pas avec le temps Le classement Euroclasse du produit est lié à sa teneur en matières organiques, qui ne peut pas augmenter avec le temps;
- f) La conductivité thermique des produits en laine de roche ne varie pas avec le temps, l'expérience a montré que la structure fibreuse est stable et que la porosité ne contient pas d'autre gaz que l'air de l'atmosphère;
- g) Uniquement pour les épaisseurs;
- h) Cette caractéristique concerne également la manipulation et l'installation.

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9 .

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant en son nom et électroniquement par :

Directeur Général

Vila das Aves, le Octobre 31, 2023.